



## CONTRAT MULTIRISQUES DOMMAGES

FORT DE SON EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DES PROFESSIONS LIBERALES, **THEOREME** A MIS AU POINT UN PROGRAMME D'ASSURANCES SPECIFIQUES AUX CABINETS D'IMAGERIE MEDICALE

### NOS POINTS FORTS :

- ❖ Une expérience de 10 ans au sein de votre secteur d'activité, en partenariat avec CIRRA PLUS, centrale d'achat créée par des radiologues et pour les radiologues
- ❖ Simplification de souscription
- ❖ Des garanties larges et adaptées aux cabinets de radiologie
- ❖ Des conditions tarifaires très performantes
- ❖ Une gestion personnalisée pour chaque cabinet
- ❖ Un règlement des sinistres efficaces
- ❖ Plus de 150 cabinets ou groupes assurés en France



# Cirra +

Par les radiologues, pour les radiologues...



Négozié avec la compagnie Ace European Group Limited, ce programme se décline en quatre volets :

## 1. DOMMAGES AUX BIENS & PERTES D'EXPLOITATION CONSECUTIVES

Une Limitation contractuelle d'indemnité générale de 19,9 Millions d'Euros par sinistre

### ❖ POINTS FORTS

Une indemnisation pour les parties immobilières en valeur de reconstruction à neuf avec une limite de 2 500 € par m<sup>2</sup>, majorée de pertes indirectes forfaitaires de 10%, y compris pour les sociétés civiles immobilières

- Dommages aux appareils électriques : 100 000 €
- Bris de matériel informatique et bureautique : 30 000 €  
*Nota : un capital complémentaire de 75 000 € est prévu pour les reconstitutions des médias informatiques (ex : dossiers numérisés des patients)*
- Bris de glace : 15 000 €
- Vol : 20% du contenu  
*Le vol d'espèces est prévu à concurrence de 4 000 €*
- Perte de valeur vénale : 1 500 000 €
- Perte d'exploitation acquise après tout dommage sur la base du Chiffre d'affaires pendant 24 mois d'arrêt ou de réduction d'activité et intégrant :
  - Les frais supplémentaires engagés si obligation de faire effectuer tout ou partie des examens par un confrère
  - Les fermetures pour raison administrative ou sanitaire (sur une période de 3 mois)
  - L'impossibilité d'accès par les clients (ex : cabinets dans un centre commercial ou une clinique)

## 2. BRIS DES MATERIELS D'IMAGERIE MEDICALE & PERTES D'EXPLOITATION CONSECUTIVES

Une Indemnisation en valeur à neuf pendant les 5 premières années de fonctionnement

### ❖ POINTS FORTS

- Un contrat rédigé sous la formule « Tous Risques Sauf »
- Pour les matériels en crédit-bail ou en leasing, l'indemnité prévoit le remboursement des loyers restant à échoir
- Une garantie des pertes d'exploitation (maxi 400 000 €) suite à l'arrêt ou la réduction d'activité (maxi 3 mois) consécutive à un bris de machine

## 3. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

- Une définition large et adaptée des assurés : le cabinet, les SCI, les GIE, les comités d'entreprises, les stagiaires rémunérés ou non...
- Une définition des dommages corporels qui intègrent les atteintes morales et tous préjudices qui en résultent
- Une garantie étendue aux vols, aux détériorations des vêtements et objets divers de la clientèle
- Dans le cadre de la garantie des biens confiés, sont intégrés les appareils et installations appartenant à des tiers (clinique, hôpitaux) que les radiologues peuvent utiliser
- Des frais de défense que l'assureur s'engage à régler dans le cadre de sinistres garantis, même partiellement en laissant libre choix à l'assuré de choisir son propre avocat
- Un montant de garantie de 3 Millions d'Euros pour les dommages corporels, sans franchise

*Nota : Cette garantie Responsabilité Civile Exploitation ne concerne en aucun cas les réclamations relatives à la Responsabilité Civile Professionnelle ou après prestations.*

## 4. ASSURANCE DE PERSONNES

- Garantie des frais généraux visant à indemniser le cabinet de radiologie lors de l'absence d'un radiologue suite à un accident

## 5. FRANCHISES

- 10% des dommages avec un mini de 150 € et un maxi de 750 € sauf en perte d'exploitation : 2 jours ouvrés

*Le présent document est remis à titre indicatif.  
Il ne serait avoir une quelconque valeur contractuelle.*



# Cirra +

Par les radiologues, pour les radiologues...



## QUESTIONNAIRE

d'adhésion au contrat d'assurance mis en place avec la société ACE EUROPEAN GROUP LIMITED

## SPECIMEN

### DESCRIPTION DU RISQUE

RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_

Renseignement Généraux	SITE 1	SITE 2	SITE 3
Adresse			
Code Postal			
Ville			
Surface			
Effectif			
Qualité Propriétaire / Locataire*			
Chiffre d'Affaires Annuel			

\*Nota : Nous communiquer la photocopie du bail, le précédent contrat non résilié par l'ancien assureur.

## PROGRAMME D'ASSURANCES

Le programme d'assurances comporte 4 volets :

- Multirisque & Pertes d'exploitation consécutives
- Responsabilité Civile Exploitation
- Bris du matériel d'imagerie médicale et Pertes d'Exploitation consécutives
- Assurance de personnes

**Théorème**<sup>T</sup>

COURTIER ET CONSEIL EN ASSURANCES

Société de courtage d'assurances  
Bureau d'Annecy : 21 Rue Andromède - Parc Altaïs - 74650 CHAVANOD  
Tel. : 33 (0)4 50 68 32 19 - Fax. : 33 (0)4 50 32 68 79  
Siège social : 13 rue La Fayette - CS 70013 - 75441 PARIS Cedex 09  
Tel. : 33 (0)1 55 32 72 00 - Fax. : 33 (0)1 55 32 72 01 - www.theoreme.fr  
SAS au capital de 603 000 € - RCS Paris 352 720 791 - N° ORIAS : 07 034 703 - Site web ORIAS : www.orias.fr  
Numéro d'identification intracommunautaire : FR 55 352 720 791



# Cirra +

Par les radiologues, pour les radiologues...



**QUESTIONNAIRE**  
d'adhésion au contrat d'assurance mis en  
place avec la société ACE EUROPEAN GROUP  
LIMITED

# SPECIMEN

DESCRIPTION DU RISQUE

La présente déclaration doit être retournée à l'adresse suivante :

THEOREME  
21 Rue Andromède  
Parc Altaïs  
74650 CHAVANOD

Ou par Mail à Monsieur Baptiste MOULINAT : [bmoulinat@theoreme.fr](mailto:bmoulinat@theoreme.fr) / 04 50 68 32 19

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ pour servir et valoir ce que de droit.

Cachet et signature

En application de la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, nous vous informons que la communication des données à caractère personnel est obligatoire pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat, et qu'elles seront utilisées pour ces seules finalités.

Le défaut de réponse aura pour seule conséquence de ne pas nous permettre de prendre en compte votre adhésion.

Les données collectées pourront être transmises à nos partenaires contractuels concourant à la gestion de votre contrat, à l'exclusion de tout transfert hors de la Communauté Européenne.

Nous nous engageons à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité de vos données dans les conditions prévues par la loi. Conformément à la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données en vous adressant au responsable du traitement :

THEOREME SAS – 13 Rue La Fayette – CS 70013 – 75441 Paris Cedex 09

**Théorème**<sup>T</sup>

COURTIER ET CONSEIL EN ASSURANCES

Société de courtage d'assurances

Bureau d'Anancy : 21 Rue Andromède – Parc Altaïs – 74650 CHAVANOD

Tel. : 33 (0)4 50 68 32 19 – Fax. : 33 (0)4 50 32 68 79

Siège social : 13 rue La Fayette - CS 70013 - 75441 PARIS Cedex 09

Tel. : 33 (0)1 55 32 72 00 – Fax. : 33 (0)1 55 32 72 01 - [www.theoreme.fr](http://www.theoreme.fr)

SAS au capital de 603 000 € - RCS Paris 352 720 791 - N° ORIAS : 07 034 703 - Site web ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 55 352 720 791

